

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 septembre 2013 à 19 h 30  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville  
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville  
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement  
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement  
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut  
Mme Hellen Dionne, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Marc Morin, Directeur d'arrondissement

---

**10 - Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA13 20 0493**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.02.1 Allocution de M. Alvaro Farinacci
- 10.02.2 Allocution de M. Vincenzo Cesari
- 10.02.3 Mot de la mairesse
- 10.04.1 100<sup>e</sup> anniversaire
- 10.07.1 Décès de M. Galarneau
- 10.07.2 Décès de M. Fulginiti
- 30.02.1 Levée de fonds - CIBC

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10 – Allocution de conseiller**

Le conseiller de ville, monsieur Alvaro Farinacci, a annoncé sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat à l'élection municipale du 3 novembre 2013 après huit mandats consécutifs totalisant 30 ans de service public.

---

**10 – Allocution de conseiller**

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Vincenzo Cesari, a annoncé officiellement son retrait à la fin de son actuel mandat de la vie politique qu'il a amorcée en 1987.

---

**10 – Mot de la mairesse**

Mesdames, messieurs, bonsoir.

À la séance du conseil du mardi 2 juillet, j'ai fait le point sur le dossier des importants retards qu'accuse le promoteur immobilier du projet Bois-des-Caryers, dont les résidents attendent depuis plusieurs mois le parachèvement des travaux d'infrastructure. Une semaine plus tard, nous avons écrit à chaque propriétaire du projet, afin de répondre aux questions soulevées par un groupe de résidents à ce même conseil du 2 juillet. Dans cette lettre, en plus de corriger les nombreuses informations erronées que certains font circuler à propos de ce dossier, l'arrondissement s'est engagé à mettre tout son poids pour solutionner le problème.

Deux mois plus tard, le promoteur n'a toujours pas amorcé les travaux, mais plusieurs événements se sont déroulés au fil de l'été. Je crois pertinent de prendre quelques minutes pour préciser les derniers développements dans ce dossier. Les informations que je vous transmets ce soir ont été adressées aujourd'hui même par la poste à toutes les familles qui habitent Bois-des-Caryers.

- Le 8 juillet, l'arrondissement a enfin reçu des plans complets du promoteur pour les rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron.
- Le 11 juillet, après étude par les directions des Services techniques et de l'Aménagement urbain, l'arrondissement a signifié au promoteur qu'il approuvait les plans soumis.
- Le 29 juillet, le promoteur n'étant pas encore passé à l'étape suivante, soit soumettre des plans et devis à la CSEM (Commission des services électriques de Montréal), les procureurs de l'arrondissement de LaSalle ont envoyé une mise en demeure au promoteur (9181-5712 Québec Inc.), demandant :
  1. De procéder aux tests sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts et que les résultats soient transmis à l'arrondissement au plus tard le 12 août 2013;
  2. De déposer à la CSEM des plans et devis pour les infrastructures des rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron au plus tard le 12 août 2013;
  3. De procéder à la pose de la deuxième couche de pavage sur la rue Pigeon au plus tard le 12 août 2013.
- Et qu'à défaut de quoi, l'arrondissement prendrait d'autres mesures légales.
- N'ayant pas reçu de réponse du promoteur après deux semaines, le conseil d'arrondissement a adopté le lundi 12 août une résolution « autorisant la Direction du contentieux de la Ville de Montréal à prendre les recours appropriés pour faire respecter l'entente sur les infrastructures pour le projet Bois-des-Caryers » (résolution CA13 20 0465).
- Le 19 août, les procureurs du promoteur ont répondu à la mise en demeure de l'arrondissement. Dans leur lettre, ils indiquent :

1. Que le promoteur prenait pour acquis que son sous-traitant avait transmis tous les résultats des tests sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts (dans les faits, l'arrondissement n'a jamais reçu de résultats de tests pour les rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron);
2. Que le promoteur a transmis les plans des infrastructures des rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron aux trois fournisseurs de services publics (Hydro-Québec, Bell et Vidéotron), avec la CSEM en copie conforme, et que dès que ces fournisseurs auront transmis leurs approbations, le promoteur convoquera une première réunion de démarrage avec la CSEM;
3. Que dans le cas de la rue Pigeon, le promoteur a contacté un sous-traitant pour réaliser les travaux de pavage cet automne;
4. Et qu'enfin, « les travaux devraient être terminés avant la période hivernale ».

Malgré ces développements et les engagements pris par le promoteur, l'arrondissement continue de suivre le dossier et n'écarte aucun recours juridique pour s'assurer que des travaux soient enfin réalisés. Pour LaSalle, il est primordial que les travaux électriques soient exécutés cet automne afin d'éviter aux résidents de Bois-des-Caryers de passer un autre hiver sur un réseau temporaire.

Malgré cela, je répète une dernière fois aux familles du Bois-des-Caryers que l'arrondissement de LaSalle met tout son poids pour régler ce problème. Ce dossier est une priorité de notre administration et nous ne les laisserons pas tomber.

Merci de votre attention

---

#### **CA13 20 0494**

#### **Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<b><u>Questions posées par</u></b>	<b><u>Sujet de l'intervention</u></b>	<b><u>Suivi</u></b>
Mme L. Bourassa	Antenne sur boulevard LaSalle près de la 3 <sup>e</sup> Avenue	Travaux publics
Mme Gisèle Deschênes	Eau brouillée – rue Préville	Travaux publics
M. Riccardo Troini	Demande de dépôt – état des lieux après des festivités dans les parcs	Culture, Sports, Loisirs et Développement social
M. Vito Picca	Rue Cordner, entre Hardy et Dollard	Travaux publics
M. Michel Benoit	Campagne de financement	
M. Joseph Pugliese	Déchets toxiques	

La période de 30 minutes étant écoulée, la période de questions reprendra à la fin de la séance.

10.06

---

**CA13 20 0495****Félicitations - 100e anniversaire de naissance**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à monsieur Quintilio Campanelli, qui célébrera son centième anniversaire de naissance, le 18 septembre 2013.

Avoir cent ans est un événement très spécial, une date historique qui mérite d'être soulignée, bien peu de gens peuvent se vanter d'avoir vécu un siècle, d'avoir pu assister à tant de changements et, dans sa vie, d'avoir accompli autant.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA13 20 0496****Félicitations - 100e anniversaire de naissance**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Lucille Vanier-Langlois qui a célébré son centième anniversaire de naissance, le 28 août 2013.

Avoir cent ans est un événement très spécial, une date historique qui mérite d'être soulignée, bien peu de gens peuvent se vanter d'avoir vécu un siècle, d'avoir pu assister à tant de changements et, dans sa vie, d'avoir accompli autant.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA13 20 0497****Félicitations - 60e anniversaire de mariage**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Hilda Arsenault Cyr et monsieur Gustave Cyr qui ont célébré leur soixantième anniversaire de mariage le 15 août 2013.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après soixante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

---

**CA13 20 0498**

**Condoléances - décès de M. Gaston Renaud**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Gaston Renaud, soudeur retraité de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

---

**CA13 20 0499**

**Condoléances - décès de Mme Marie Ng Ain Kin**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Marie Ng Ain Kin, aide-bibliothécaire retraitée à la division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

---

**CA13 20 0500****Condoléances - décès de M. André Galarneau**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur André Galarneau.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

---

**CA13 20 0501****Condoléances - décès de M. Eugenio Fulginiti**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Eugenio Fulginiti survenu le 30 août 2013.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.13

---

**CA13 20 0502****Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2013 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.14

---

**CA13 20 0503**

**Approbation du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.15 1132363131

---

**CA13 20 0504**

**Bail pour l'exploitation des concessions alimentaires dans les arénas**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Hellen Dionne, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir la mairesse d'arrondissement suppléante et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le bail pour l'exploitation de deux concessions alimentaires dans les arénas de l'arrondissement de LaSalle à intervenir avec monsieur Kaviraj Beerodhee au montant de 100 000 \$ plus taxes applicables, pour une période de cinq ans.

La politique alimentaire de l'arrondissement adoptée en mars 2008 pour les années 2008 à 2011 fait partie intégrante du contrat de gestion.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1133413078

---

**CA13 20 0505**

**Club d'âge d'or Il Falchi de LaSalle - réfection des terrains de bocce au parc Ouellette**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser le Club d'âge d'or Il Falchi de LaSalle à faire réaliser des travaux par l'entrepreneur Ropak pour la réfection des deux terrains de bocce couverts situés au parc Ouellette pour un montant total de 7 824,05 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'accepter l'entente à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1133413077

---

**CA13 20 0506****Levée temporaire du stationnement réservé sur la 9e Avenue - activités au LCCHS**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'entériner la suspension les 26, 27 et 28 août 2013 du règlement relatif à la zone de stationnement réservé pour les résidents sur le côté ouest de la 9e Avenue à l'occasion de l'inscription des étudiants au LaSalle Community Comprehensive High School.

De suspendre l'application du règlement relatif à la zone de stationnement réservé pour les résidents sur le côté ouest de la 9e Avenue pour les activités de l'année scolaire 2013-2014 organisées par le LaSalle Community Comprehensive High School, soit :

19 septembre 2013 de 13 h à 22 h 30	Rencontre avec les professeurs
20 novembre 2013 de 13 h à 22 h 30	Rencontre parents – professeurs
29 novembre 2013 de 10 h à 14 h	Événement "Make the right choice"
11 décembre 2013 de 9 h à 15 h	Cueillette d'aliments
20 février 2014 de 13 h à 22 h 30	Rencontre parents – professeurs
14-15 mai 2014 de 18 h à 22 h 30	Concert du printemps
28 mai 2014 de 13 h à 22 h 30	Remise des diplômes

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1132365046

---

**CA13 20 0507****Restaurant LaSalle Drive-In - collecte de fonds au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De permettre une activité de collecte de fonds au restaurant LaSalle Drive-In au profit de la Fondation de l'hôpital LaSalle le samedi 7 septembre 2013 de 11 h à 23 h.

D'autoriser la fermeture partielle du stationnement annexe au restaurant de 11 h à 23 h.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1130569008

**CA13 20 0508**

**Banque CIBC - barbecue de bienfaisance au profit de la Fondation du cancer du sein**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De permettre l'installation d'une tente temporaire à la Banque CIBC, 7077, boulevard Newman, pour la tenue d'un barbecue de bienfaisance les 5 et 6 septembre 2013 au profit de la Fondation du cancer du sein.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1132365047

---

**CA13 20 0509**

**Approbation des bons de commande - virements budgétaires et factures**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 3 au 20 août 2013, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour le mois de juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1133035011

---

**CA13 20 0510**

**P.I.I.A. - construction de 2 bâtiments « bifamilial » avec logis sous-sol sur la 90e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission des permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction de deux (2) bâtiments de type « bifamilial » avec logis au sous-sol sur les lots numéros 1 449 754 et 1 449 755 (90<sup>e</sup> Avenue) (DC-10152/DC-10153).

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1132363136

---

**CA13 20 0511****P.I.I.A. - aménagement d'un logement au sous-sol aux 153-155 - 78e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol du bâtiment situé aux 153 et 155, 78<sup>e</sup> Avenue (DC-10144).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1132363143

---

**CA13 20 0512****P.I.I.A. - remplacement du revêtement aux 190-192 - 3e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé aux 190 et 192, 3<sup>e</sup> Avenue (DC-10138).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le parement extérieur soit composé de panneaux de fibre de bois (canexel) de couleur « granit ».
2. Qu'un avant-toit soit ajouté servant de porche commun.
3. Que les garde-corps soient en bois peint de couleur blanche.
4. Que les nouvelles fenêtres soient composées d'un contour en aluminium de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1132363132

---

**CA13 20 0513****P.I.I.A. - remplacement de l'escalier aux 133-135 - 5e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement de l'escalier du bâtiment situé aux 133 et 135, 5<sup>e</sup> Avenue (DC-10124).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'escalier et les garde-corps soient identiques à ceux existants, en aluminium de couleur « taupe » ou « sable » et que la marche de béton commune avec le voisin soit conservée.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1132363133

---

**CA13 20 0514****P.I.I.A. - remplacement des balcons et des escaliers aux 309-311 - 6e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement des balcons et des escaliers du bâtiment situé aux 309 et 311, 6<sup>e</sup> Avenue (DC-10134).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les balcons soient en fibre de verre de couleur blanche avec fascias et soffites en aluminium de couleur blanche.
2. Que les rampes soient en aluminium soudé de couleur noire.
3. Que les garde-corps soient en aluminium, modèle « patrimoine » de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1132363134

---

**CA13 20 0515****P.I.I.A. - remplacement de l'escalier aux 375-377 - 6e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement de l'escalier du bâtiment situé aux 375 et 377, 6<sup>e</sup> Avenue (DC-10106).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'escalier soit identique à celui existant avec un limon de couleur noire et les garde-corps repeints de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1132363135

---

**CA13 20 0516****P.I.I.A. - agrandissement du bâtiment situé au 107 avenue Highlands**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 107, avenue Highlands (DC-10066).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les garde-corps soient composés de verre trempé.
2. Que l'insertion de cèdre sur la partie supérieure de la façade avant du bâtiment soit remplacée par de la brique identique au reste de la façade avant.
3. Que la façade de rayonnement côté sud soit modifiée afin d'être conforme au Code national du bâtiment 2005.
4. Que le revêtement de cèdre soit assemblé à clins avec des joints en « V » ou embouveté à la verticale.
5. Que la nouvelle brique s'apparente à celle existante.
6. Que des plans révisés soient déposés au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1132363137

---

**CA13 20 0517****P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 7474 rue Cordner**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé au 7474, rue Cordner (DC-10149).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le revêtement soit constitué d'un enduit d'acrylique de couleur « sable ».

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1132363138

---

**CA13 20 0518**

**P.I.I.A. - affichage au 7900 rue St-Patrick**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage du bâtiment situé au 7900, rue St-Patrick (DA-21597).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que la structure de l'enseigne soit repeinte.
2. Qu'un aménagement paysager soit réalisé et qu'à cette fin, un plan d'aménagement paysager doit être déposé au dossier de la demande de certificat d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1132363139

---

**CA13 20 0519**

**P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 8422 boulevard Champlain**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement du bâtiment situé au 8422, boulevard Champlain (DC-10064).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le revêtement soit composé de briques de la compagnie « Brampton », modèle « Queensport », format « Québec ».
2. Que les nouvelles allèges soient identiques à celles existantes.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1132363140

---

**CA13 20 0520****P.I.I.A. - remplacement des fenêtres au 211 - 7e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement des fenêtres du bâtiment situé au 211, 7<sup>e</sup> Avenue (DC-10139).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que deux (2) nouvelles fenêtres soient constituées d'un panneau fixe au centre et de deux (2) fenêtres à battants aux extrémités.
2. Que les fenêtres soient de couleur brune.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1132363141

---

**CA13 20 0521****P.I.I.A. - remplacement du balcon et de l'escalier au 7551 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du balcon et de l'escalier du bâtiment situé au 7551, rue Centrale (DC-10140).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le nouveau balcon soit centré avec le bâtiment afin d'assurer un dégagement minimal d'un (1) mètre avec le plan de façade de chaque côté du balcon.
2. Que l'escalier soit placé au centre du balcon, aligné avec la porte et que l'aménagement paysager soit modifié en conséquence.
3. Que le garde-corps soit en fer forgé de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1132363142

**CA13 20 0522****Certificats d'occupation du domaine public - juillet 2013**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de juillet 2013, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERTIFICAT	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
397763	Trottoir et rue	rue Beauport	11 juillet 2013
395250	Rue	rue Beyries	2 juillet 2013
397133	Trottoir et rue	avenue Dollard	17 au 19 juillet 2013
395162	Trottoir et rue	avenue Des Oblats	4 juillet 2013
397308	Trottoir et rue	avenue Dupras	5 juillet 2013
397314	Trottoir et rue	43e Avenue	27 mai 2013
391174	Rue	rue Jetté	4 et 5 juillet 2013
395933	Trottoir et rue	8e Avenue	9 juillet 2013
396629	Trottoir et rue	rue Lapierre	13 juillet 2013
398874	Rue	boul. LaSalle	25 au 30 juillet 2013
397317	Trottoir et rue	90e Avenue	18 juillet 2013
395330	Trottoir et fermeture rue	9e Avenue	10 juillet 2013
396295	Rue	rue Centrale	17 juillet 2013
396299	Rue	rue Lise	1er mai au 1er juin 2013
397263	Rue	rue de Magog	18 juillet 2013
399363	Rue	boul. Angrignon	1er au 31 juillet 2013
399430	Trottoir et rue	rue Maria	24 juillet 2013

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1132363128

**CA13 20 0523****Compensation monétaire pour fins de parcs - lotissement DL-682 sur la rue Allard**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 100 012,88 \$ pour la demande de lotissement DL-682 visant le remplacement du lot numéro 5 015 100P (rue Allard) en deux (2) lots portant les numéros 5 321 995 et 5 321 996.

De rescinder à toutes fins que de droits, la résolution numéro CA13 20 0419 adoptée par le Conseil d'arrondissement de LaSalle, à son assemblée tenue le 2 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1132363130

---

**CA13 20 0524**

**Compensation monétaire pour fins de parcs - permis DC-9818 sur la rue Allard**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 213 789,53 \$ pour la demande de permis DC-9818 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" sur le lot numéro 5 321 995 (rue Allard), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1132363129

---

**CA13 20 0525**

**Compensation monétaire pour fins de parc - permis DC-10152 et DC-10153 sur la 90e Avenue**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 32 500 \$ pour les demandes de permis DC-10152 et DC-10153 visant la construction de deux bâtiments de type "bifamilial" sur les lots numéros 5 345 123 et 5 345 124 (90e Avenue), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet requiert l'ensemble des terrains projetés.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1132363147

---

**CA13 20 0526****Compensation monétaire pour fins de parc - permis DC-10104 sur le boulevard Shevchenko**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 17 350 \$ pour la demande de permis DC-10104 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" sur le lot numéro 1 499 128 (boulevard Shevchenko), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet requiert l'ensemble du terrain projeté.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1132363146

**CA13 20 0527****Période de questions du public**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il y a reprise de la période de questions.

<b><u>Questions posées par</u></b>	<b><u>Sujet de l'intervention</u></b>	<b><u>Suivi</u></b>
Mme Louise Cyr	Cône orange – boulevard LaSalle Plantation d'arbres – Champlain/2 <sup>e</sup> Avenue Banc de parc – boulevard Champlain	Travaux publics Travaux publics Travaux publics
M. Steven Laperrière	Projet Bois-des-Caryers – garantie et débris Contrat à F. Vanier	Aménagement urbain
M. Francisco Moreno	Dégel du budget	
M. Chris Latchem	Fuite d'ammoniaque – Fleischman's	
Mme Sonja Susnjar	Déchets toxiques – Solutia Fleischman's – mesures de sécurité	

70.01

**CA13 20 0528**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

70.02

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Hellen Dionne  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2013.